

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Ressources des personnes en situation de handicap : l'APF réveille la majorité !

Alors que plus d'un million de personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté, l'APF se mobilise toute la semaine pour dénoncer la précarité dans laquelle ces personnes continuent de vivre.

Loin de progresser, les ressources des personnes en situation de handicap ont été dégradées ces derniers mois pour nombre d'entre elles : la revalorisation annoncée de l'AAH (allocation adulte handicapé) ne concerne pas l'ensemble des bénéficiaires et n'interviendra que fin 2019 ; les personnes en emploi titulaires d'une pension d'invalidité perdent la prime d'activité et les bénéficiaires de pension d'invalidité sont impactés par la hausse de la CSG.

Ainsi, les adhérents de l'APF se mobilisent, cette semaine, dans toute la France et interpellent les députés sur ces situations inacceptables.

Afin qu'aucune personne en situation de handicap ne vive plus sous le seuil de pauvreté, l'APF appelle à la création d'un revenu individuel d'existence.



#### ➤ Une mobilisation dans toute la France

Les adhérents de l'APF se mobilisent toute la semaine pour interpellier les députés sur leurs difficultés quotidiennes.

Ils souhaitent réveiller la majorité pour faire entendre leur déception et demander des ressources décentes.

Ainsi, des mobilisations ont lieu à Belfort, Vesoul, Strasbourg, Auxerre, St-Etienne, Cherbourg-Octeville, Auch, Aureilhan, Nantes, ...

Les membres de l'APF organisent des rassemblements devant les permanences des députés, distribuent des tracts aux passants ou encore organisent des conférences de presse.

→ Des mobilisations à suivre sur les réseaux sociaux avec le **#RéveilleTonDéputé**.

#### ➤ Une aggravation de la précarité des personnes

Annoncée en septembre dernier par le gouvernement, la revalorisation de l'AAH à 900€ aurait dû être une avancée. Elle cache une réalité bien moins satisfaisante ; le gouvernement a, en effet, décidé de réduire le périmètre et le nombre des bénéficiaires.

Ainsi de nombreuses personnes ne pourront pas bénéficier de cette augmentation :

- Les allocataires de l'AAH vivant en couple ne bénéficieront pas d'augmentation de leur pouvoir d'achat, les nouveaux modes de calcul neutralisant la revalorisation. Sauf pour les couples qui sont tous deux en situation de handicap.

L'APF sur les réseaux sociaux :

[www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance](http://www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance)

[www.twitter.com/apfhandicap](http://www.twitter.com/apfhandicap)



Comment accepter que les choix de vie et sentimentaux soient ainsi limités ?

- Les bénéficiaires du complément de ressources perdront jusqu'à 90€ par mois s'ils sont éligibles à la majoration pour la vie autonome, mais plus de 179€ s'ils ne le sont pas.

Cette perte de pouvoir d'achat est inacceptable !

Les bénéficiaires de l'AAH ne sont pas les seuls à être impactés par ce recul du pouvoir d'achat, les titulaires de pensions d'invalidité sont également touchés durement par les décisions du gouvernement.

A partir de juin, ils seront victimes de la suppression de la prime d'activité et subiront une perte de 158€ par mois en moyenne.

A laquelle il faut ajouter, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la hausse de la CSG qui diminue un certain nombre de pensions de plusieurs dizaines d'euros par mois.

➤ **Les demandes de l'APF**

Face à cette situation inacceptable, l'APF demande au gouvernement

- l'annulation de la suppression de la prime d'activité pour les bénéficiaires de pension d'invalidité ;
- la suppression des mesures relatives à l'AAH (modification des plafonds de ressources pour les couples, fusion des deux compléments ressources) ;
- la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans la base de calcul de l'allocation adulte handicapé.

L'association souhaite également que la question de la pauvreté des personnes en situation de handicap soit prise en compte dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes et demande l'ouverture d'un chantier de lutte spécifique contre la pauvreté des personnes en situation de handicap.

L'APF rappelle son objectif : Zéro personne en situation de handicap sous le seuil de pauvreté (1015€ / mois).

Elle demande la création d'un revenu individuel d'existence.

**CONTACT PRESSE :**

Evelyne Weymann

[evelyne.weymann@apf.asso.fr](mailto:evelyne.weymann@apf.asso.fr)

01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37